

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Compte Rendu du Bureau  
Jeudi 6 juin 2013

Maison des Territoires – 22 rue Joubert, 75009 PARIS

**Membres présents :** Hervé Boule, Emmanuelle Chambard, Thierry Cot, Jean-François Dauvergne, Pascal Fortoul, Agnès Gori-Rasse, Hervé Heintz, David Le Bras, Philippe Lemaire, Pierre Lory-Foret, Bernard Mery, Philippe Pasquet, Martine Poirot, Philippe Treille, Laurence Angleys

**Membres excusés :** Michel Bire, Dominique Garnier, Jacques Bouyat, Christian Camara, Sébastien Lenoir, Frédéric Pin, Patrick Phulpin, Patrice Breton, Georges Pauchard, Jean-Paul Vogel, Alain Rouchette, Jean-Pierre Cottaz, Matthieu Chartron, Jean-Luc Humbert, Cyrille Devendeville, Marie-Noëlle Anduru, Serge Zacharevicz.

En préambule, Pascal Fortoul rappelle l'ordre du jour :

- l'organisation des Universités d'été du Grand Bornand
- projet de loi sur les métropoles
- retour sur le tour de France ADGCF
- point sur la stratégie de communication et proposition d'une revue de presse mensuelle de l'association, avec Katia Paulin, conseillère indépendante.
- AG de Montpellier
- Questions diverses

**Les Universités d'Eté**

Le programme des Universités d'Eté est distribué aux membres présents, David Le Bras en fait le commentaire : présentation des intervenants et des sujets des ateliers et tables rondes.

- proposition de Pascal Fortoul de mettre en place un stand « librairie » pour les auteurs présents.
- Des navettes doivent être mises en place à l'aéroport de Lyon. Il faut favoriser le covoiturage, avec prise en charge des frais si la voiture est complète, proposition de Pascal Fortoul.

- Thierry Cot demande quelle sera la situation des Directeurs des Parcs ; Pascal Fortoul propose, à l'instar des directeurs de SCOT, de leur appliquer le tarif adhérent ; Thierry Cot propose de réserver leurs interventions aux ateliers de l'après-midi.

## Le projet de loi sur les métropoles

David Le Bras présente le projet de loi sur les métropoles dans sa version actuelle.

- Les principales dispositions du projet de loi relatives aux métropoles de droit commun
  - o => Pas d'avancée notable par rapport aux « métropoles » de la loi RCT du 16 décembre 2010 (pas de disposition en matière d'unification fiscale – foncier bâti– ou de gouvernance –modes d'élection–)
- Les métropoles de droit commun à l'issue de leur examen par la commission des lois du Sénat.
  - o => Un net recul par rapport aux ambitions initiales du projet de loi. Au-delà de l'effet « label », des métropoles qui demeurent calquées sur le modèle des communautés urbaines
- Gouvernance territoriale
  - o Désignation de chefs de file et création de Conférence Territoriale de l'Action Publique.

## Tour de France ADGCF

17 réunions ont été tenues. Sont programmées la Lorraine (12 juin) et Rhône-Alpes (26 juin). Reste à fixer les dates Nord-Pas-de-Calais et Bourgogne.

Des documents seront produits au cours de l'année : un ppt, puis un document de synthèse pour l'AG du mois d'octobre et enfin un document commun avec l'AdCF à la fin de l'année.

Hervé Heitz soulève la question de l'ingénierie : l'ADGCF devrait être un soutien des intercommunalités et un médiateur avec la région à ce sujet.

Martine Poirot assure que l'ingénierie doit se structurer au niveau des territoires. Thierry Cot souligne que la situation des petites intercommunalités est problématique à ce sujet et que des concurrences peuvent émerger entre les communautés et les départements.

Philippe Pasquet propose de ne pas créer de nouvelle structure mais de gérer l'ingénierie au niveau des Pays.

Martine Poirot et Hervé Heitz se rejoignent sur l'idée d'un guide des bonnes pratiques à diffuser à tous les membres de l'ADGCF à propos des questions récurrentes des DGS relatives aux coopérations intercommunalités-régions.

## Communication

Katia Paulin introduit son travail en analysant la stratégie de communication actuelle de l'ADGCF : elle est liée à celle de l'AdCF d'une part et, d'autre part, les manifestations labellisées ADGCF ne sont pas assez valorisées.

Katia Paulin propose plusieurs axes de travail :

- Mobilisation d'un fichier de 144 journalistes : il faut des retombées dans la presse, des blogs, des flux RSS...
- Valorisation des UE : dans la presse locale, contact avec des journalistes, il faut diffuser un maximum d'informations pendant ces deux jours.
- Création et diffusion d'une revue de presse mensuelle, répertoriant les articles de presse relatives à l'intercommunalité, les avancées législatives. Ce recueil sera complété par une analyse décryptant les enjeux liés à la dynamique intercommunale.

Pascal Fortoul propose l'édition d'un N°0 afin de déterminer le prix et de régler les détails techniques avant le premier numéro.

Jean-François Dauvergne propose d'ouvrir l'abonnement aux villes, la proposition est acceptée à condition d'un abonnement plus cher pour les villes.

Agnès Gori-Rasse propose d'échanger avec les services de communication des partenaires de l'ADGCF, avec par exemple des commentaires de l'ADGCF dans leur publications et inversement.

### **AG de Montpellier**

Pascal Fortoul annonce que les statuts vieillissent, ils ne prennent plus assez en compte le fait régional.

David Le Bras, Hervé Heitz, Martine Poirot, Jean-François Dauvergne, Emmanuelle Chambard et Patrick Phulpin sont chargés de s'en occuper.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Thierry Cot revient sur le partenariat avec l'association des Directeurs de Parc, il propose une convention de partenariat, et une rencontre lors de l'AG de Montpellier. Pascal Fortoul propose de créer une fédération des professionnels des territoires.

David Le Bras partage l'expérience de son déplacement en Suisse, il s'agit de développer le volet international de l'association puisque les chercheurs suisses aimeraient se rapprocher d'associations de professionnels des territoires. La Suisse et la Belgique ont par exemple fusionné leurs communes mais l'intercommunalité existe toujours : possibilité de faire valoir l'expertise du modèle français.

Pascal Fortoul soumet la possibilité d'un partenariat avec l'EPFL.